

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2019

CONVOCATION DU 21 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit Février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de La HAYE-PESNEL, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur NAVARRET Alain, Maire.

Etaient présents : Mr NAVARRET Alain, Maire ; Mr TROCHON, Mme GUESNON Adjoint ; Mme LEMATTE, Mr ANNE, Mme LOISEL-LEPALLEC, Mr DOUASBIN, Mme ROGER,

Absents : Mr THEAULT, Mme LEMESLE, Mme DRUGEON, Mr MARQUES de FIGUEIREDO,

Absents excusés : Mr EVE a donné pouvoir à Mme LEMATTE, Mr BEZIERS

Secrétaire : Mme LOISEL-LEPALLEC

Le Conseil municipal approuve le compte rendu du 24 janvier 2019.

Travaux -urbanisme :

Avenant n°1 au marché de travaux de sécurisation de l'Avenue de la Libération LOT 1 Terrassements-Voirie-Espaces verts DEL 19-0201

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant pour le marché de travaux de sécurisation de l'Avenue de la Libération : LOT 1 Terrassements Voirie Espaces verts.

Le montant initial du marché est de 209 592.10 € HT soit 251 510.52 € TTC.

1/Réalisation des travaux d'enrobés sur la voirie départementale + 50 000 € HT soit 60 000 € TTC

2/Réalisation d'un branchement eaux usées et aménagement de la voirie et trottoirs de l'impasse. + 8 808.23 € HT soit 10 569.88 € TTC.

L'avenant n°1 du LOT 1 se monte à 58 808.23 € HT soit 70 569.88 € TTC.

Nouveau montant du marché après avenant : 268 400.33 € HT soit 322 080.40 € TTC.

Avenant n°1 au marché de travaux de sécurisation de l'Avenue de la Libération LOT 2 Eaux pluviales DEL 19-0202

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant pour le marché de travaux de sécurisation de l'Avenue de la Libération : LOT 2 Eaux pluviales

Le montant initial du marché est de 60 100.69€ HT soit 72 120.83 € TTC.

Pour tenir compte de la modification des quantités et de la non réalisation de certains articles du marché de base faisant suite à des adaptations durant le chantier une moins-value de 3 448.43 € HT soit 4 138.12 € TTC.

L'avenant n°1 du LOT 2 se monte à - 3 448.43 € HT soit - 4 138.12 € TTC

Nouveau montant du marché après avenant : 56 652.26 € HT soit 67 982.71 € TTC.

Entretien des stades

Monsieur TROCHON informe le Conseil municipal de la nécessité d'entretenir les stades.

Le Conseil municipal valide la réfection du stade d'entraînement pour un montant de 7 862 €TTC, et la fertilisation du stade d'honneur au titre de l'année 2019.

Création de logements rue Mermoz DEL 19-0203

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité la construction de 4 à 6 logements de type T2 à T3 maximum sur la parcelle déclassée du domaine public rue Mermoz, visant à accueillir un public isolé et favorisant la mixité sociale.

Travaux salle du Centre culturel

Monsieur TROCHON présente le projet de rénovation des sanitaires et de la cuisine de la salle du Centre culturel.

Le Conseil municipal valide le projet et le plan de financement. Ces travaux seront inscrits au budget primitif communal 2019.

Les travaux se dérouleront en septembre 2019.

Point sur le Contrat Pôle de Services

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a rencontré la chargée de mission au Conseil départemental.

Afin de pouvoir prétendre à cet accompagnement financier du Conseil départemental, des études pré-opérationnelles doivent être lancées, et terminées pour début novembre 2019. La consultation des bureaux d'études doit se faire en mars.

Lotissement Le Clos du Levant

Monsieur TROCHON informe que sur les panneaux publicitaires a été apposé un bandeau indiquant le nombre de parcelles déjà vendues, qu'un encart publicitaire va être édité dans La Gazette spécial habitat, qu'une campagne de communication auprès des constructeurs de maisons individuelles va être relancée, et que des annonces sont déposées sur des sites internet.

Demande de subventions au titre du Fond de sauvetage de la richesse patrimoniale normande-Salle d'honneur de la Mairie DEL-19-0211

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier concernant la réhabilitation des menuiseries de la salle d'honneur de la mairie.

Le Conseil Municipal :

- Adopte le principe de l'opération présentée afin de réhabiliter les menuiseries de la salle d'honneur de la mairie.
- Accepte le plan de financement présenté, à savoir un coût de 31 260 €TTC dont 50 % à la charge de la collectivité.
- Sollicite l'aide de la Région Normandie au titre du Fond de sauvetage de la richesse patrimoniale normande.

Eau-Assainissement :

Mise en conformité de branchements particuliers Avenue de la Libération

Monsieur TROCHON informe le Conseil municipal que certaines habitations ne sont pas raccordées au nouveau réseau d'eaux usées crée dans l'Avenue de la Libération cette année et que c'est une obligation. Il indique que l'Agence de l'Eau Seine Normandie participe financièrement à la mise en conformité de ces habitations.

Le Conseil municipal valide le montage de l'opération d'aide à la mise en conformité suivant : les propriétaires feront réaliser des devis, ils prendront les travaux à leur charge et la commune reversera aux installations conformes les subventions dans la limite du plan de financement proposé par l'Agence de L'Eau Seine Normandie.

Enfance et jeunesse :

Dédoubllement des Classes préparatoires Ecole Catherine DIOR :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil Départemental de l'Education Nationale a confirmé le dédoublement des classes de CP à l'école Catherine DIOR pour l'année scolaire 2019-2020, décision en date du 26 février 2019.

Restauration scolaire :

Monsieur le Maire informe qu'un partenariat avec l'EHPAD pour la préparation des repas peut être envisageable, mais dans un calendrier non maîtrisé pour l'instant. La commune est sans réponse du Conseil Départemental concernant un partenariat avec le collège. Le marché signé avec SCOLAREST s'achève cette année, il sera nécessaire en avril de relancer un appel d'offre. Le cahier des charges de celui-ci sera abordé lors de la prochaine commission scolaire.

Budget de fonctionnement 2019 Ecole publique Catherine Dior DEL 19-0210

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes budgétaires de l'école publique Catherine Dior ; ainsi informé le Conseil municipal décide à l'unanimité, les attributions suivantes au titre de l'année 2019 :

Fournitures scolaires : - 42€/élève

-100 € par classe élémentaire

- 200 € par classe de maternelle

Equipement : 12 500 € répartis de la manière suivante,

-7 300 € pour les transports et sorties

-1 500 € pour achat de livres

- 2 500 € d'équipement collectif

- 1 200 € de manuels et logiciels pédagogiques

Remplacement de deux ordinateurs : 1000 €

Renouvellement de mobilier, bancs avec dossier pour l'école maternelle : 1 500 €

Renouvellement de l'abonnement ENT One pour l'ensemble des classes : 2€/élève

Travaux aux Ecoles publiques :

Monsieur le Maire informe que le SIVU des écoles de La Haye Pesnel a procédé aux travaux pour la sécurisation des accès et la pose d'alarme. Les petits travaux à la charge de la commune demandés lors du Conseil d'école du 5 février ont été réalisés par l'agent communal.

Associations

Attribution des subventions aux associations 2019-DEL 19-0206

SUBVENTIONS 2019

DESIGNATION	BP 2019
AGAPEI	50,00
Amicale Anciens combattants	250,00
APPEL Ecole Saint Michel	225,00
APAIEA	50,00
Arbre de Noël Ecole publique(3 ,00€/enfant)	850,00
Bourse aux jouets	100,00
Cantine Ecole Privée 0,80€ par repas	1 400,00
Club de l'amitié	400,00
Comité des fêtes	10 000,00
ESH	6 300,00
Flore Haylande	16,00
GV Plaisir Hayland Gymnastique Adultes	400,00
Les chemins du Mont Saint michel	150,00
Ligue contre le cancer	50,00
Resto du cœur	100,00
Secours catholique	50,00
Secours populaire	50,00
CLECT	
Ass. Donneurs de sang	77,00
Manche Leucémie	97,00
Union sportive canine	100,00
Culture en Pays Hayland	12 133,00
Comité de jumelage La Haye Pesnel	2 733,00
Comité des fêtes (4000 € l'année de la fête)	4 000,00
Collège Louis Beuve	12 117,00
	51 698,00

Vie municipale

Eventualité d'un troisième adjoint

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas nommer de troisième adjoint suite à la démission de Mme THOMAS-BALART.

Représentants au Conseil d'administration du Collège de La Haye Pesnel

DEL 19-0207

Le Conseil Municipal décide de modifier les représentants au Conseil d'administration du collège de La Haye Pesnel comme suit :

Titulaire : Mme Maryse GUESNON

Suppléant : Mr Alain NAVARRET

Représentant suppléant au Conseil Communautaire de Granville Terre et Mer. DEL 19-0208

Suite à la démission de Mme Marie-Ange THOMAS-BALART, il est nécessaire que le Conseil municipal nomme un nouveau Conseiller communautaire suppléant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne Monsieur Serge TROCHON Conseiller communautaire suppléant à Granville Terre et Mer.

Représentant au SIVU des Ecoles de La Haye Pesnel DEL 19-0209

Suite à la démission de Mme Marie-Ange THOMAS-BALART, un nouveau membre au SIVU des écoles de La Haye Pesnel doit être nommé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne Madame Maryse GUESNON membre du SIVU des Ecoles de La Haye Pesnel.

Divers

Actualités sur le grand débat national

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'une réunion dans le cadre du Grand Débat National se tiendra à la Maison des associations sur la commune de La Lucerne d'Outremer, Le 1 er mars 2019

Une deuxième réunion pourra éventuellement se tenir sur La Haye Pesnel.

Nouvelles conditions financières relatives au renouvellement du bail des logements de la gendarmerie de La Haye Pesnel DEL-19-0204

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la gendarmerie est locataire d'un immeuble à usage de logements sis à La Haye Pesnel. Un bail a été conclu à la date du 01/02/2009 pour 9 ans. Le loyer annuel qui est actuellement servi s'élève à la somme de 7 219 €.

Monsieur le Maire expose les faits suivants, suite à une erreur de calcul émanant des services de l'Etat, le calcul du loyer de la gendarmerie a été faussé, car il se basait sur l'indice ICC et non IRL.

Par conséquent le Conseil municipal doit se prononcer sur les éléments suivants :

- l'annulation de la délibération du 15 janvier 2018 n°18-01019, qui fixait le loyer à 7 409 € à compter du 01/02/2018 et renouvelait le bail pour 9 ans.

-le renouvellement du bail pour une durée de 9 ans à compter du 01/02/2018, et la nouvelle valeur locative de cet ensemble immobilier estimée par la direction départementale des finances à 7 289 €.

Le Conseil municipal décide le renouvellement du bail et accepte les nouvelles conditions financières, soit 7 289 € de loyer annuel.

Projet de santé communale

Lors du Conseil municipal du 24 janvier 2019, Mesdames GOUGAT ET CHAIGNON sont venues présenter l'offre promotionnelle complémentaire Santé Axa au bénéfice des résidents de La Haye Pesnel.

Après en avoir débattu le Conseil municipal vote favorablement pour ce projet. Le projet de convention sera transmis par AXA et une délibération devra être prise pour valider cette dernière lors d'un prochain conseil municipal.

Calendrier :

- ❖ Commission finances : 19 mars à 14h00
- ❖ Commission scolaire : 26 mars à 18h30
- ❖ Conseils municipaux :
 - 21 mars : vote du budget 2019 20h30
 - 28 mars 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.